

Se ops

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES

SOUS CHEF OPERATIONS

DIVISION OPERATIONS

N° 2019-0785.../MDNAC/EMGA/SC-OPS/DO

## NOTE DE SERVICE

**Objet :** Radiation des militaires pour abandon de poste de combat en présence de l'ennemi.

En application des lois et règlements militaires en vigueur au Burkina Faso, tout militaire des Forces Armées Nationales engagé dans une mission opérationnelle, coupable d'abandon de son poste de combat en présence de l'ennemi sera radié automatiquement des effectifs.

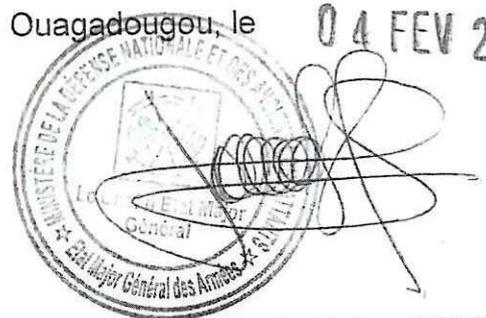
Les Chefs d'Etat-Major de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Gendarmerie Nationale, les Commandants du Groupement Central des Armées et de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers, les Sous Chefs de l'Etat-Major Général des Armées, les Directeurs Centraux de Service sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente note de service.

**DESTINATAIRES :**

- MEMDNAC (ATCR)
- DIFFUSION GENERALE
- ARCHIVES/CHRONO

Ouagadougou, le

04 FEV 2019



**Général de Brigade Moïse MININGOU**  
Chef d'Etat-Major Général des Armées  
Officier de l'Ordre de l'Etalon